

RÉSOLUTION POUR SOUMISSION AU CONGRÈS NATIONAL

2021

DIRECTION	FILIALE /COMITÉ
DIRECTION NATIONALE	DÉFENSE & SÉCURITÉ

OBJET : FORCES ARMÉES CANADIENNES (CAF)
N° DIRECTION NATIONALE : D & S 1

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne se dit préoccupée par les allégations d'inconduite sexuelle à tous les niveaux des FAC et le besoin d'un changement culturel durable, le besoin d'améliorer le signalement et les enquêtes en matière d'inconduite sexuelle, et de procurer un soutien aux survivants dans les FAC;

ATTENDU QUE dans un sondage de Statistique Canada de 2018, dans les 12 mois précédant le sondage, 900 membres de la Force régulière et 600 de la Première réserve ont déclaré avoir subi une agression sexuelle sur un lieu de travail militaire par un membre des FAC, un employé du MDN ou un entrepreneur civil;

ATTENDU QU'un besoin existe pour la création d'un organisme de surveillance externe indépendant afin de veiller à ce que les initiatives visant à changer la culture et à éliminer les inconduites sexuelles soient mises en œuvre par les FAC;

ATTENDU QUE des enquêtes indépendantes étant nécessaires, il faut créer un environnement sécuritaire et favorable pour que les victimes puissent fournir des signalements et que les personnes reconnues coupables de mauvaise conduite puissent être tenues responsables;

ATTENDU QUE de nombreuses études antérieures ont fait état de la nécessité d'un organisme de surveillance indépendant, notamment :

- *Rapport sur l'étude des mécanismes de recours / Règlement des plaintes dans les Forces armées canadiennes* (L'Étude Doshen N° 1 - Novembre 1995) par le bgén (ret) Larry T. Doshen, qui recommandait que la création d'un bureau d'inspecteur général donnerait aux membres l'assurance que leur voix serait entendue;
- *Rapport du Groupe consultatif spécial sur la justice militaire et les services d'enquête de la police militaire* (1996) par feu Brian Dickson, ancien juge en chef du Canada, qui recommandait la création d'un bureau de traitement des plaintes et d'examen;
- Le rapport de 1997 de la *Commission d'enquête sur la Somalie* qui recommandait que la *Loi sur la défense nationale* soit modifiée pour établir un bureau d'inspecteur général indépendant, doté d'une juridiction

bien définie et indépendante, de pouvoirs étendus, et répondant directement au Parlement;

- Le rapport de 2015, *Examen externe sur l'inconduite sexuelle et le harcèlement sexuel dans les Forces armées canadiennes*, de l'ancienne juge de la Cour suprême Marie Deschamps, qui recommandait la création d'un centre indépendant de responsabilisation en matière d'agression sexuelle et de harcèlement sexuel à l'extérieur des FAC, chargé de recevoir les signalements de comportements sexuels inappropriés, de mener des activités de prévention, de coordonner et de surveiller la formation, de fournir le soutien aux victimes, de faire le suivi de la responsabilisation, de faire de la recherche, et d'agir comme autorité centrale pour la collecte de données;
- Le rapport 2021 du *Troisième examen indépendant présenté au ministre de la Défense nationale*, par le juge Morris Fish, sur les dispositions de la *Loi sur la défense nationale* relatives à la justice militaire, recommandait l'examen des mécanismes indépendants de surveillance et de recours des FAC; et
- Le rapport du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes, *Éliminer l'inconduite sexuelle au sein des FAC : Rapport 4* (2021) a recommandé la mise sur pied d'un bureau d'inspecteur général entièrement indépendant.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE, pour effectuer un changement valable, le président national de La Légion royale canadienne demande au gouvernement d'établir un bureau entièrement indépendant d'*Inspecteur général* des Forces armées canadiennes et du ministère de la Défense nationale qui rende directement compte au Parlement.

RECOMMANDATION

Le Comité est d'accord avec la résolution.